



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières (SIEVA)

Chavanne – 69430 Beaujeu - ☎ 04 74 04 81 36 – site : sieva.me – @ sieva.beaujeu@free.fr

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du mercredi 8 juillet 2015 à 17h30

Il est rappelé que le comité syndical a été précédé d'un Bureau Syndical à 16h30 relatif aux dégrèvements.

Suite à la demande du bureau, M le Président demande à l'assemblée si elle accepte un nouveau point à l'ordre du jour pour apporter une précision à la règle de dégrèvement du syndicat, ce que le comité accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1/ Approbation compte-rendu du dernier comité
- 2/ Télérelève : lancement de la consultation
- 3/ Présentation du rapport annuel du délégataire et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2014
- 4/ point supplémentaire à l'ordre du jour : Surconsommations, précision concernant les dégrèvements
- 5/ Point d'information : études, travaux,
- 6/ Questions diverses

1. APPROBATION PV DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès-Verbal de la séance du **17 juin 2015**.

Pas de remarque il est approuvé à l'unanimité.

2. TÉLÉRELÈVE

Il est noté que pour ce point spécifique les représentants du délégataire ont préalablement été invités à sortir des locaux du syndicat.

M Le Président présente le bureau d'études BAC conseils, notamment M Alain Bozellec, qui a été choisi pour accompagner le syndicat concernant la problématique télérelève.

Il est rappelé que la prochaine étape est le lancement d'une consultation spécifique afin que le syndicat puisse disposer d'offres techniques et financières concurrentielles sur cette problématique majeure avant toute décision.

Parallèlement, il est rappelé au comité que le bureau BAC conseils a accompagné le syndicat pour la négociation dit de la valorisation du parc compteur qui est à ce jour propriété du délégataire.

La discussion concernant la valorisation du parc compteur est nécessaire afin que cette données ne fausse pas la consultation télérelève plus tard. Cette discussion a été menée en deux temps avec une 1^{ère} discussion entre le délégataire et le bureau BAC conseil qui a conduit la valorisation globale de 230 000 € (prix de départ du

bordereau de prix du délégataire) à 197 000 € sur la base d'un nombre d'heure moindre pour le renouvellement d'un compteur de DN15 (les plus nombreux sur le syndicat).

Une discussion a été menée le 8/7/2015 entre l'exécutif du syndicat, appuyé par BAC conseils, et le délégataire représenté par MME Geraldine GILLES-OCLEPPO et la valorisation est passée à 191 000 € avec un rabais de 7% sur la valeur de fourniture d'un compteur de DN15.

Il est rappelé que ce point sera dans tous les cas intégré à la problématique télérelève, ce qui garantira une vérification inter-candidat supplémentaire lors de la phase de consultation.

Il a été demandé au délégataire de confirmer cette proposition de valorisation du parc compteur afin de pouvoir l'intégrer à nos documents de consultation (*Hors comité : le délégataire a confirmé le résultat de la négociation par courriel le 12/7/2015*).

M Bozellec, après avoir rappelé les étapes précédentes, présente au comité un planning détaillé (joint au présent PV) et le projet de règlement de consultation sur la télérelève, notamment les points nécessitant décision des élus (critères de classement).

Le projet de planning, qui ne soulève pas de question, présente deux avantages : caler les dates à l'avance et tenir un calendrier d'avancement précis et bien cadencé.

La procédure proposée est de type négocié avec une consultation en deux temps : phase candidature puis phase offres ; selon le type « restreint » mais sans limitation du nombre de candidats.

Il est demandé des précisions sur la possibilité ou pas d'intégrer un volet CREM (Conception Réalisation Exploitation Maintenance) comme le permet maintenant le code des marchés publics.

M Bozellec prend note et regarde cette possibilité.

Les délégués posent des questions au fil de la lecture de l'avis d'annonce public à la concurrence (AAPC) et du règlement de la consultation (RC).

Les critères de classement des offres et leur pondération est complètement détaillé et l'ensemble des délégués approuve cette proposition.

M De Romefort demande des explications sur le déroulement de la procédure, principalement la possibilité pour les délégués de disposer des documents remis par les entreprises afin de pouvoir établir des listes de questions.

Il est répondu que le déroulement doit respecter scrupuleusement la réglementation et notamment la code des marchés publics et aussi la nécessaire confidentialité.

M De Romefort confirme l'importance qu'une large majorité de délégués puissent disposer des documents techniques et il est dit que l'information la plus large possible sera prévue comme il est l'habitude du comité sans prendre le moindre risque réglementaire sur ce genre de procédure complexe et très cadrée par le Code des Marchés Publics afin d'éviter tout risque de recours.

Il est proposé de questionner un avocat pour valider l'AAPC et le RC et de voir avec lui ce qu'il est possible ou pas de faire pour associer le plus largement possible les délégués du syndicat.

Le comité, après en avoir délibéré, décide :

- Confirme le lancement de la consultation dite « télérelève »
- Approuve le mode de passation du marché : procédure négociée (article 34 et 35.1.4 du code des Marchés Publics)
- Confirme les critères de classement des offres et la pondération associée
- Autorise M le Président à lancer l'avis d'appel public à candidature
- Autorise M Le Président à signer tous les documents utiles à cette consultation

3. SURCONSOMMATIONS, PRECISIONS A APPROUVER

Lors du comité il est confirmé que le délégataire doit dorénavant se rendre physiquement sur place pour chaque demande de dégrèvement reçue afin d'identifier complètement chaque cas particulier.

Le bureau syndical sollicite une délibération du comité pour préciser deux points de la règle en vigueur sur le syndicat, à savoir :

- Ne pas appliquer la règle avantageuse du syndicat pour les usagers ne consommant pas d'eau potable ou moins de 10m³ car cela signifie qu'ils sont branchés sur un puits ou un forage
- Ne pas appliquer de dégrèvement quand le calcul entraîne un volume dégrèvé inférieur à 30 m³ ce qui revient à modifier la franchise pour la porter de 30m³ à 60m³

Le comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuve les précisions de calcul des dégrèvements
- Demande l'application de la règle ainsi modifiée dès les prochaines demandes de dégrèvements
- Demande à M le Président de transmettre ces nouvelles modalités de calcul au délégataire afin de les prendre en compte
- Autorise M le Président à faire modifier le règlement du service des eaux en conséquence
- Autorise M le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette règle

4. RAD LDE ET RPQS AEP POUR L'EXERCICE 2014

Rapport annuel du délégataire 2014

Monsieur le Président donne la parole à M Bernard Guilhermet de la Lyonnaise des Eaux pour la présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2014.

M Guilhermet présente le rapport d'exploitation avec un support informatique complet (qui sera transmis par courriel à nos mairies et délégués).

Il est confirmé une nouvelle fois au délégataire qui s'en était excusé par anticipation, que la commune de Villié-Morgon fait bien partie du syndicat, notamment pour son hameau de Saint Joseph.

Le délégataire détaille la complète conformité de l'eau potable produite et exploitée tant au niveau physico-chimique qu'au niveau bactériologique.

Des questions sont posées au fil de la lecture ; notamment un point est fait sur le rendement car même avec 79,1% il reste bien supérieur aux exigences réglementaires minimales (66,3%), il n'en est pas moins en baisse en 2014.

Le syndicat espère voir le rendement remonter significativement pour l'exercice 2015 et pense que les outils nécessaires à cette amélioration ont été donnés avec les 7 compteurs de sectorisation supplémentaires.

Pour mémoire le coût moyen de l'eau pour une famille et pour une journée complète est de 1,34 € ttc.

Les délégués demandent une simplification de la présentation pour une lecture « vulgarisée » dans les conseils municipaux. Le délégataire précise qu'il préparera un support plus didactique pour faciliter les présentations dans les communes.

Le syndicat confirme qu'il transmettra ce support complémentaire à chacune des communes.

Le document de présentation sera transmis aux communes adhérentes par courriel conformément à la demande des délégués.

Il est précisé que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable a été rédigé en interne, renseigné sur le site des services de l'état sur internet et qu'il reprend les indicateurs du rapport du délégataire conformément à la réglementation.

Il est rappelé que le RPQS eau potable sera transmis à chacune de nos communes qui sont tenues de le présenter en conseil municipal avant la fin de l'année 2015.

Le RPQS reprend les indicateurs vus lors de la présentation précédente et met en avant quelques données intéressantes :

- Consommation spécifique par abonné en baisse depuis 2010 : 87 m³/an/abonné en 2014, 90 en 2013 et 2012, 92 en 2011, 96 en 2010 et 95 en 2009
- Alerte sur le rendement avec un Indice Linéaire de Perte (ILP) de 1,66 m³/j/km en hausse
- Le taux de renouvellement est de 0,68% soit une canalisation changée tous les 147 ans
- Le taux d'impayés augmente légèrement à 0,79%
- Il reste 1 819 branchements Plomb

Parallèlement le syndicat transmet un exemplaire du RPQS à la Préfecture et à la DDT comme l'exige la réglementation.

Monsieur le Président demande au comité de passer au vote sur le RPQS eau potable pour l'exercice 2014.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2014 du syndicat
- D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2014
- De transmettre ce rapport à nos 15 communes membres
- De transmettre ce rapport aux services de l'Etat, notamment la Préfecture du Rhône
- D'informer le public de la mise à disposition de ce rapport par voie d'affichage et via le site internet www.sieva.me
- D'informer le grand public par la voie de l'observatoire de l'eau géré au niveau national

5. POINTS D'INFORMATIONS

M le Président confirme que la volonté est une durée de réunion d'environ 2 heures et par conséquent demande à M Hoff du bureau Safège de présenter le plus rapidement possible l'avancement des travaux et des études.

Etudes

M Hoff informe le comité que le rapport concernant la source de Fontbel est bien avancé.

Il est précisé que ce sujet a été travaillé par M Valentin Mathieu, stagiaire chez Safège, pour son rapport de fin d'étude pour l'école nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble *ENSHMG* devenue en 2008 l'école nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement *ENSE²* du groupe de l'Institut Polytechnique de Grenoble.

Il est confirmé que le syndicat organisera prochainement une réunion spécifique avec l'ensemble du comité pour la présentation de cette étude.

Il est demandé à safège de regrouper avec l'aide de l'exploitant toutes les mesures de débits connues à ce jour sur l'ensemble des drains et de proposer au besoin des campagnes de mesures complémentaires.

Travaux

M Hoff fait un point très rapide sur les travaux, pour l'essentiel :

- Renouvellement des branchements plomb des Dépôts : explication du temps pris par l'entreprise par la position de la conduite obligeant à des travaux en demi-chaussée pour chaque branchement et aussi leur nombre (50 ?). A ce sujet M André Combet précise tout de même un arrêt de chantier de 10 jours peu (ou pas) expliqué pendant la durée des travaux qui aurait pu être évité ou accompagné d'une meilleure communication.
M Hoff confirme que les réfections ne sont pas satisfaisantes et que ça « tape » dur, par conséquent elles seront reprises au plus vite.
- Les travaux de rechlorations sont en cours et début fin juillet (pour mémoire 8 sites sont à équiper)
- Travaux de la RD306 à Saint Jean d'Ardières : programmation à caler après les travaux d'assainissement
- Poursuite des travaux de renouvellement
- Programmation d'une réunion spécifique pour les travaux d'aménagement de la route des Echarmeaux par la commune de Beaujeu pendant lesquels la conduite d'eau et les branchements doivent être renouvelés

Il est demandé à safege d'étudier la demande de la commune de Chénelette concernant les écarts dit de Petassey et des Delphins.

A ce sujet il est rappelé que le syndicat sera très vigilant car par le passé d'importants travaux de desserte des écarts ont été menés et les principaux demandeurs de l'époque, parfois insistants, n'ont pas augmenté leur part de consommation « publique ». Cet aspect sera regardé en comité avant toute décision d'investissement.

6. QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour clos, la séance est levée.